REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0275**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charly - Collonges au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Genay - Grigny - Irigny - Meyzieu - Mions - Poleymieux au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Romain au Mont d'Or - Saint Priest

objet : Appel à projets 2020 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020

Décision n° CP-2020-0275

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Charly - Collonges au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Genay - Grigny - Irigny - Meyzieu - Mions - Poleymieux au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Romain au Mont d'Or - Saint Priest
objet :	**Appel à projets 2020 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets**
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La loi n° 2005-157 relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005, recodifiée par l'ordonnance du 23 septembre 2015, a confié aux conseils départementaux la compétence de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP). Cette compétence comprend 2 outils complémentaires : la définition de périmètres de protection et d'intervention, complétée d'un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale tout en valorisant les espaces naturels et les paysages. La Métropole de Lyon exerce depuis 2015 cette compétence, dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Par la délibération du Conseil n° 2019-3679 du 8 juillet 2019, la Métropole a adopté le programme d'actions PENAP métropolitain pour la période 2019-2023, ainsi que le principe d'appels à projets pour la mise en œuvre de ce programme d'actions.

II - Le programme d'actions

Pour rappel, les orientations privilégiées du programme d'actions 2019-2023 sont les suivantes :

- pérenniser la destination agricole du foncier,
- renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice,
- encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments,
- préserver et restaurer les continuités écologiques,
- renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citadins et les agriculteurs.

Un 1er appel à projets a été lancé en juillet 2019, portant sur l'ensemble des orientations du programme d'actions. La Métropole a ainsi pu aider 10 projets portés par des agriculteurs, des collectivités et des associations, pour un montant global de 138 101 € en investissement et 14 428 € en fonctionnement.

Le 2ème appel à projets de ce programme a été lancé du 25 février 2020 au 25 juin 2020.

Il est proposé au Conseil de soutenir les projets suivants, validés par le comité de pilotage composé d'élus métropolitains réunis le 1er octobre 2020, avec une aide au taux de 40 % pour les projets en investissement, 60% pour les projets collectifs agricoles, et au taux de 50 ou 80 % pour les études.

Copie pour information à M. le Vice-Président délégué : Jérémy Camus

Axe 1 : pérenniser la destination agricole du foncier

Nom du porteur	Projet	Montant total subventionnable	Participation Métropole (en investissement) Net de taxe
Mairie de Charly	réalisation d'une étude hydrologique pour les aménagements permettant l'accès à l'eau et à l'irrigation sur le domaine Melchior Philibert	7 305 € TTC	5 844 € (80 %)
Mairie de Charly	travaux système d'adduction en eaux pour répondre aux besoins en eau du CRBA, de la station agronomique Vavilov, de la ferme Melchior et du domaine Melchior Philibert	100 126,30 € TTC	40 050,50 € (40 %)
Mairie de Grigny	acquisition de parcelles agricoles pour mettre à disposition d'agriculteurs en constituant des tènements agricoles viables et pérennes	8 590 € TTC	3 436 € (40 %)

Axe 2 : renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice

Nom du porteur	Projet	Montant total subventionnable	Participation Métropole (en investissement) net de taxe
entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL) de l'Abbaye (Meyzieu)	développer les capacités de production de bière en agriculture biologique avec l'achat de cuves et la mise en place de la culture du houblon avec l'achat de treillies - Permettre ainsi l'installation d'un jeune	26 000 € HT	10 400 € (40 %)
EARL Les Pommières (Irigny)	délocalisation du siège d'exploitation situé en zone urbaine à Irigny pour l'installer dans la zone agricole, avec construction d'un bâtiment de stockage et transformation fruitère, pour la vente en circuits courts de jus, confitures, compotes, pâtes de fruits, etc.	246 200 € HT	98 480 € (40 %)
Dumas Sylvain et Olivier (Saint Genis Laval)	aménagement d'un atelier de transformation de fruits au sein du bâtiment d'exploitation des DUMAS, pour permettre le développement de la vente en circuits courts de jus de fruits, et l'installation d'un jeune	251 000 € HT	99 200 € (39,5 %)
Faurite Franck (Genay)	achat d'un rouleau destructeur de couverts pour remplacer 2 passages (broyeur + mulcheur) lors de la gestion des couverts herbacés : gagner ainsi en autonomie, en souplesse et obtenir de meilleurs résultats agronomiques	10 500 € HT	4 200 € (40 %)
société civile d'exploitation agricole (SCEA) Champ du bio (Corbas)	acquisition d'une caméra d'autoguidage pour cette exploitation en agriculture biologique, pour permettre un travail de binage plus précis et moins pénible	25 000 € HT	10 000 € (40 %)
Mairie de Saint Priest	étude de faisabilité pour la création d'un point de vente de produits locaux à Saint Priest, afin de développer la commercialisation en circuit court avec les agriculteurs de Saint Priest	4 022 € HT	3 217,60 € (80 %)
Syndicat Mixte Plaines et Monts d'Or (SMPMO)	réalisation d'un forage pour accompagner l'installation d'une agricultrice en petits fruits en agriculture biologique sur une parcelle acquise par le SMPMO en 2019 à Saint Germain au Mont d'Or'	6 891 € TTC	2 756,40 € (40 %)

Nom du porteur	Projet	Montant total subventionnable	Participation Métropole (en investissement) net de taxe
CUMAS de Pollionnay	construction et aménagement d'une unité de séchage collectif pour le fourrage	88 610 € HT	9 230 € (10,4%)

Axe 3 : encourager le renouvellement des exploitations et la transmission des bâtiments

Nom du porteur	Projet	Montant total subventionnable	Participation Métropole (en investissement) net de taxe
Davy Anne-Laure (Collonges au Mont d'Or)	aide à l'acquisition de matériel pour l'installation en arboriculture et maraîchage biologique sur des variétés anciennes sur le plateau de Charézieux	15 500 € HT	6 200 € (40 %)
SMPMO	aménagement de 3 logements à vocation agricole au sein d'un ancien bâti agricole acquis par le SMPMO au lieu-dit la Morelle à Curis au Mont d'Or : les logements seront mis à disposition d'agriculteurs installés récemment sur le territoire	335 263,18 € TTC	134 105,27 € (40 %)

Axe 4 : préserver et restaurer les continuités écologiques

Nom du porteur	Projet	Montant total subventionnable	Participation Métropole en net de taxe	
			Investissement	Fonctionnement
EARL du Marmillon (Mions)	acquisition d'une épareuse et d'un lamier pour entretenir 10 km de haies sur l'exploitation et gagner ainsi en qualité et souplesse de travail pour préserver ces continuités écologiques	15 000 € HT	6 000 € (40 %)	
Mairie de Saint Priest	réaliser un diagnostic faune-flore de la plaine de la Fouillouse pour connaître la biodiversité du site afin d'engager des actions communales et avec les agriculteurs pour protéger, renforcer et valoriser la biodiversité sur cette zone	7 612,50 € HT		3 806,25 € (50 %)
Mairie de Grigny	acquisition de 5 parcelles en friche de 0,5 ha pour constituer une trame verte entre zone urbanisée et espaces agricoles à Grigny, et valorisation de ce corridor écologique avec une gestion par l'ONF et la création de panneaux pédagogiques	5 100 € TTC	2 040 € (40 %)	
Mairie de Mions	acquisition d'une parcelle de 0,37 ha en friche à Mions et réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité sur cette parcelle (défrichage, mare, nichoir, etc) afin de renforcer la trame verte de la commune, et pérenniser la vocation de ce foncier	14 176,70 € TTC	5 670,70 € (40 %)	

Axe 5 : renforcer le lien ville-campagne, citadins-agriculteurs

Nom du porteur	Projet	Montant total subventionnable	Participation Métropole en net de taxe	
			Investissement	Fonctionnement
IDEO (initiatives pour le développement d'emplois et d'orientations) - potager Mi-Plaine	constitution d'une malette pédagogique pour mettre en œuvre un programme pédagogique annuel dans ce jardin de Cocagne, autour des questions des ressources naturelles, des déchets, de l'énergie, des pratiques agricoles, de la biodiversité, de la consommation etc.	14 150 € TTC	5 660 € (40 %)	
Semons l'avenir	organisation d'ateliers à la ferme dans 2 secteurs de la Métropole (plateau arboricole et Grandes Terres) pour améliorer les relatons entre agriculteurs et habitants d'un même territoire en créant des temps d'échanges à la ferme sur l'agriculture locale	7 368 € TTC		2 947 € (40 %)
Agri-Emploi (groupement d'employeurs agricoles)	poursuite de l'expérimentation d'écopâturage des moutons de 6 éleveurs des Monts du Lyonnais sur 85 ha de cultures de 8 céréaliers du plateau des Grandes Terres, pendant 2 mois fin 2020	11 040 € TTC		6 624 € (60 %)
Mairie d'Irigny	fourniture et pose de barrières en acier à l'entrée des chemins de la zone agricole pour sécuriser les arboriculteurs contre les vols de fruits, les décharges sauvages et actes de vandalisme	24 740 € HT	9 896 € (40 %)	
SMPMO	Poursuite les aménagements de la chèvrerie de la Ferme de l'Hermitage en agriculture biologique à Limonest, dalle de béton au sol pour faciliter la sortie de litière et limiter les fuites, changement du système de barrières. L'objectif est d'améliorer les conditions sanitaires de la ferme, de diminuer le temps d'intervention et de préserver les relations de voisinage	16 680 € TTC	6 672 € (40 %)	

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Dans l'exposé des motifs II - Le programme d'actions, dans le tableau concernant **l'axe 1 : pérenniser la destination agricole du foncier, tableau**, il convient de :

- supprimer le terme (en € TTC) dans le titre de la 3ème colonne

- lire, dans la 3ème colonne, les montants totaux subventionnables suivants :

. 7 305,00 € TTC
. 100 126,30 € HT
. 8 590,00 € TTC".

DECIDE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 13 377,25 € répartis comme suit :

- 3 806,25 € nets de taxes au profit de la Commune de Saint Priest pour la réalisation d'un diagnostic écologique sur la plaine de la Fouillouse,

- 2 947 € nets de taxes au profit de l'association Semons l'avenir pour l'organisation d'ateliers à la ferme,

- 6 624 € nets de taxes au profit du groupement d'employeurs Agri-Emploi pour l'expérimentation de pâturage de moutons sur les Grandes Terres,

c) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 462 698,47 € répartis comme suit :

- 143 533,67 € nets de taxes au profit du SMPMO pour les projets de réhabilitation de la Morelle pour des logements agricoles à Curis au Mont d'Or, de réalisation d'un forage pour accompagner l'installation d'une agriculture bio à Saint Germain au Mont d'Or et de poursuite des aménageemnts de la Ferme de l'hermitage à Poleymieux au Mont d'Or pour résoudre les problèmes sanitaires,

- 53 904 € nets de taxes au profit de la Commune de Charly pour la réalisation d'une étude hydrologique et de travaux pour des systèmes d'adduction d'eau sur le domaine Melchior Philibert,

- 3 217,60 € nets de taxes au profit de la Commune de Saint Priest pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un point de vente de produits locaux,

-5 476 € nets de taxes au profit de la Commune de Grigny pour l'acquisition d'une parcelle afin de constituer un tènement agricole et l'acquistion de parcelles en friche pour constituer un corridor écologique,

- 5 670,70 € nets de taxes au profit de la Commune de Mions pour l'acquisition d'une parcelle et la réalisation d'aménagements pour la biodiversité,

- 9 896 € nets de taxes au profit de la Commune d'Irigny pour la fourniture et la pose de barrières à l'entrée des chemins de la zone agricole,

- 5 660 € nets de taxes au profit d'IDEO pour la construction d'une malette pédagogique servant à la mise en œuvre d'un programme pédagogique au potager Mi-Plaine,

- 10 040 € nets de taxes au profit de l'EARL de l'abbaye pour le développement des capacités de production de bière et de houblon, dans le cadre du régime d'aide notifié notifié SA50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 98 480 € nets de taxes au profit de l'EARL des Pommières pour la délocalisation du siège d'exploitation en zone agricole à Irigny avec la construction d'un bâtiment de stockage et transformation fruitière, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 49435, relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles,

- 49 200 € nets de taxes au profit d'Olivier Dumas pour l'aménagement d'un atelier de transformation de fruits au sein du bâtiment d'exploitation de l'exploitation des frères Dumas, dansle cadre du régime d'aide notifié SA 49435, relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles,

- 50 000 € nets de taxes au profit de Sylvain Dumas pour l'aménagement d'un atelier de transformation de fruits au sein du bâtiment d'exploitation des frères Dumas, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 49435, relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricole,

- 4 200 € nets de taxes au profit de Franck Faurite pour l'achat d'un rouleau destructeur de couverts, dans le cadre du régime d'aide notifé SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 10 000 € nets de taxes au profit de la SCEA Champ du bio pour l'acquisition d'une caméra d'autoguidage pour aider au binage, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 6 200 € nets de taxes au profit d'Anne-Laure Davy pour aider son installation en agriculture biologique et variétés anciennes à Collonges au Mont d'Or,

- 6 000 € nets de taxes au profit de l'EARL du Marmillon pour l'acquisition d'une épareuse et d'un lamier pour entretenir 10 km de haies sur l'exploitation dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire,

- 9 230 € nets de taxes au profit de la CUMA de Pollionnay pour la construction et l'aménagement d'une unité de séchage collectif pour le fourrage, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions PENAP 2019-2023 de la Métropole,

d) - les conventions à passer entre la Métropole, le SMPMO, les Communes de Charly, d'Irigny, de Grigny, de Mions et de Saint Priest, l'EARL de l'Abbaye (Meyzieu), l'EARL Les Pommières (Irigny), l'exploitation de Sylvain Dumas et celle d'Olivier Dumas (Saint Genis Laval), l'exploitation de Franck Faurite (Genay), la SCEA Champ du bio (Corbas), Au verger maraîcher (Collonges au Mont d'Or), l'EARL du Marmillion (Mions), la CUMA de Pollionnay, l'association IDEO, l'associations Semons l'avenir et le groupement d'employeurs Agri-Emploi, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 13 377,25 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

4° - Les dépenses correspondantes aux subventions d'investissement seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Prévervation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 mars 2019 pour un montant total de 462 698,47 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O7174.

5° - Le montant à payer en section d'investissement, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 204, pour un montant de 462 698,47 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 60 000,00 € en 2020,

- 255 000,00 € en 2021,

- 147 678,50 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.

.
.
.